Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251128-2025_11_DEL_111-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	34
Votants	42

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 01/12/2025

L'an 2025, le 27 novembre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 21 novembre 2025, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Olivier BERNARD, François BORDIN, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Erick MASSON, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Catherine PAROUX, Annabelle QUENTEL, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : Joel LE BESCO pouvoir à Odile DELAHAIS, Nancy BOURIANNE pouvoir à Catherine PAROUX, Vincent DAUNAY pouvoir à Annabelle QUENTEL, Catherine FAISANT pouvoir à Benoit SOHIER, Yolande GIROUX pouvoir à Annie CHAMPAGNAY, Sandrine GUERCHE pouvoir à Rozenn HUBERT-CORNU, Luc JEANNEAU pouvoir à Marie-Thérèse ANDRE, Jean Pierre MOREL pouvoir à Evelyne SIMON GLORY.

Absent(s) excusé(s) : Joel LE BESCO, Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Vincent DAUNAY, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Sandrine GUERCHE, Luc JEANNEAU, Jean Pierre MOREL.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Jérémy LOISEL, Christophe BAOT, Julie CARRIC, Stephan DUPE, Marcel PIOT, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Rémi COUET

N° 2025-11-DELA- 111 : ZAE Champ Poussin- Dingé - Cession des délaissés à l'entreprise Chaudières location

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251128-2025_11_DEL_111-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu les statuts de la communauté de communes et plus particulièrement la compétence « développement économique » ;
- Vu l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 16 décembre 2024 ;
- Vu l'accord de la SCI KAOTER, en date du 17 octobre 2025 ;

2. Description du projet :

A la suite de la vente des lots n°5, 6 et 7 à la SCI KAOTER (entreprise CHAUDIERES LOCATION), M. DERRIEN, dirigeant de la société, a sollicité la CCBR afin d'acquérir les délaissés intercommunaux mitoyens à son projet de construction.

La cession de ces délaissés situés au Nord du futur bâtiment principal, permettrait pour l'acquéreur entre autres d'assurer une liaison piétonne entre les deux extrémités du site.

Cette vente permettrait en outre pour la CCBR de réduire l'entretien des espaces végétalisés de cette ZAE incombant à la communauté de communes.

Il est donc proposé de céder à la SCI KAOTER, une emprise foncière sur la commune de DINGÉ définie selon le plan annexé ci-joint et aux conditions suivantes :

- Parcelles : 0D n°1501 et 0D n°1512p redécoupée selon le plan annexé
- Surface : 590 m² *(estimés)*
- Prix : 1,00 € HT / m² soit 590,00 € HT *(estimés)*
- Frais : La SCI KAOTER supportera les frais d'acte liés à l'acquisition.
  Les frais de géomètre seront pris en charge par CCBR.
- Représentation : Etude du Mail à COMBOURG (35270)

Avis du bureau communautaire en séance du 4 novembre 2025 : favorable

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **AUTORISER** la cession à la SCI KAOTER, ou à toutes autres personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'une emprise foncière constituée des parcelles cadastrées 0D n°1501 et 0D n°1512p à Dingé selon le plan annexé ;

- **APPROUVER** le prix de vente de 1,00 € HT / m² ;

- **PRÉCISER** que les frais de géomètre seront à la charge de la Communauté de communes ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette cession.

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251128-2025_11_DEL_111-DE

Le secrétaire de séance
Rémi COUET
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé
Le 01/12/2025